

RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE DE L'ÉMISSION

A. Introduction et avertissements

L'ETP 15 FiCAS Active Crypto ETP (Ticker : BTCA), le BTCA, réplique la valeur d'un panier d'actifs numériques et de monnaies fiduciaires sélectionnés et pondérés conformément à la stratégie de gestion des actifs numériques.

Nom du produit	Ticker	Code ISIN	Code Valor	Devise
15 FiCAS Active Crypto ETP	BTCA	CH0548689600	54868960	CHF

L'Émetteur et l'Offreur des titres 15 FiCAS Active Crypto ETP (BTCA) est Bitcoin Capital AG (LEI : 506700IC5128G2S3E076, numéro d'identification d'entreprise suisse : CHE-312 574.485), une société anonyme de droit suisse. Le Prospectus de base a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (FMA) le [jour mois année]. La FMA n'approuve le Prospectus de base qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un aval de l'Émetteur ni comme un avis favorable sur la qualité de ces titres.

Bitcoin Capital AG	FMA
operations@bitcoincapital.com +41 41 710 04 54	https://www.fma-li.li/en/ +423 236 73 73

Avertissements :

- le présent résumé spécifique de l'émission doit être lu comme une introduction au Prospectus de base et aux conditions définitives applicables à ces titres ;
- toute décision d'investir dans ces titres doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus de base et des conditions définitives applicables ;
- l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi ;
- si une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire ;
- une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé spécifique de l'émission, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de base et les conditions définitives applicables, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus de base et les conditions définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres ;
- Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe et dont la compréhension peut être difficile.

B. Informations clés sur l'Émetteur

Qui est l'Émetteur des titres ?

Domicile, forme juridique, droit selon lequel l'Émetteur opère et pays de constitution

Bitcoin Capital AG est l'Émetteur de cet instrument. Bitcoin Capital AG a été créé le 3 mars 2020 et a été constituée et enregistrée à Zoug, en Suisse, en date du 10 mars 2020 en tant que société anonyme (*Aktiengesellschaft*) en vertu des articles 620 et suivants du Code suisse des obligations pour une durée illimitée. Depuis ce jour, Bitcoin Capital AG est inscrite au Registre du commerce du canton de Zoug, en Suisse, sous le numéro CHE-312.574.485. Son LEI est 506700IC5128G2S3E076.

Activités principales

Bitcoin Capital AG a été créé pour émettre des produits négociés en Bourse (ETP) ainsi que d'autres produits financiers liés aux performances des crypto-actifs. L'Émetteur exercera également d'autres activités liées à la conservation de produits négociés en Bourse et à la création de nouveaux produits financiers.

Principaux actionnaires et contrôle

L'unique actionnaire de Bitcoin Capital AG est FiCAS AG, la société de gestion d'investissement.

Bitcoin Capital AG assume le rôle d'entité *ad hoc* dans le cadre de l'émission de produits négociés en Bourse gérés par la société de gestion d'investissement.

Identité des principaux dirigeants

Le conseil d'administration de Bitcoin Capital AG est composé des personnes suivantes : Urs Wieland (Président), Luca Schenk et Marcel Niederberger.

Commissaire aux comptes

Grand Thornton AG, Claridenstrasse 35, 8002 Zurich

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur (entre le début de l'année et le 30 octobre 2020) ?

L'Émetteur a été constitué le 5 mars 2020 et n'a pas encore préparé d'états financiers audités. Les informations financières figurant dans le tableau ci-dessous sont donc des informations non auditées pour l'exercice en cours au 30 octobre 2020.

Compte de résultat	2020
Résultat d'exploitation	-31 716
Activités opérationnelles	3 069 105
Activités d'investissement	0
Activités de financement	0

Bilan

Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins liquidités)	-100 150
Ratio courant (actifs courants/passifs courants)	43,97
Ratio dette/fonds propres (total du passif/total des fonds propres)	0,25
Ratio de couverture des intérêts (produits d'exploitation/charges d'intérêts)	-55,00

État des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets sur activités opérationnelles	-31 716
Flux de trésorerie nets sur activités d'investissement	0
Flux de trésorerie nets sur activités de financement	0
Flux de trésorerie nets totaux	-31 716

Quels sont les risques clés spécifiques à l'Émetteur ?

Risque de crédit

La situation financière de l'Émetteur est affectée par un certain nombre de facteurs et dépend des capitaux provenant d'investisseurs extérieurs. Si l'Émetteur n'est pas en mesure de lever des fonds supplémentaires, il dispose de réserves limitées pour maintenir les activités de la société, ce qui peut l'empêcher de poursuivre son

activité selon le principe de la continuité d'exploitation. La possibilité pour un Investisseur d'obtenir un paiement conformément à la Documentation de l'ETP applicable est fonction de la capacité de l'Émetteur à honorer ses obligations de paiement. En outre, indépendamment de la titrisation, la solvabilité de l'Émetteur peut affecter la valeur marchande de n'importe quel ETP et, en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, les Investisseurs peuvent ne pas recevoir le montant qui leur est dû en vertu des Conditions générales.

Risque de contrepartie

L'Émetteur sera exposé au risque de crédit d'un certain nombre de contreparties avec lesquelles l'Émetteur effectue des transactions, y compris, mais sans s'y limiter, le Dépositaire, l'Agent administratif, le(s) Fournisseur(s) de portefeuille, les Agents payeurs, les Teneurs de marché, les Participants autorisés, les Bourses. Par conséquent, l'Émetteur est exposé à des risques, notamment le risque de crédit, le risque de réputation et le risque de règlement, découlant du manquement de l'une quelconque de ses contreparties à ses obligations respectives. En cas de matérialisation desdits risques, ces derniers peuvent avoir un effet négatif important sur la situation financière et l'activité de l'Émetteur.

Risques liés aux antécédents commerciaux limités et à l'objectif commercial limité de l'Émetteur

L'activité de l'Émetteur est l'émission d'ETPF répliquant une Stratégie de gestion active des actifs numériques sous forme de jetons de paiement. En tant qu'entité *ad hoc*, l'Émetteur devra supporter des coûts pour l'admission des ETP à la négociation et leur conservation. Il existe un risque que l'Émetteur ne réussisse pas à émettre des ETP ou qu'il ne réalise pas de bénéfices, bien que ce soit son objectif. Si l'Émetteur ne réussit pas à émettre des ETP, il peut cesser ses activités commerciales en tant qu'Émetteur ou, *in fine*, se trouver en situation d'insolvabilité. Si l'Émetteur devient insolvable, il peut ne pas être en mesure de rembourser une partie ou la totalité des placements des Investisseurs. En outre, si les Actifs numériques ne sont pas performants ou qu'ils le deviennent moins à l'avenir et si l'Émetteur ne peut pas s'adapter à ces nouvelles circonstances, il peut ne pas réussir à exercer son activité, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur de l'ETP.

Risque lié à la disponibilité de la plateforme de négociation

L'Émetteur dépend d'une offre en Actifs numériques provenant de Bourses et/ou de plateformes de gré à gré réputées et contrôlables. Ces Bourses de valeurs sont influencées par les conditions économiques mondiales et locales, le sentiment du marché et les évolutions réglementaires liées aux Actifs numériques sous-jacents. Si cette offre est limitée ou si les échanges sont perturbés, l'Émetteur peut ne pas être en mesure d'émettre des ETP supplémentaires, ce qui peut, en retour, avoir une incidence négative sur les résultats financiers et la solvabilité de l'Émetteur. Ce risque peut entraîner des changements inattendus dans le résultat de l'Émetteur.

Risque de liquidité

Les fonds que l'Émetteur reçoit en contrepartie de l'émission d'ETP seront utilisés pour acheter des Actifs numériques ou pour d'autres transactions afin de tenter de garantir son exposition financière dans le cadre des ETP. Cela signifie que l'Émetteur aura besoin de fonds suffisants dans les monnaies fiduciaires respectives disponibles sur les places de marché où les Actifs numériques sont négociés pour gérer les besoins de liquidité. Il existe un risque de liquidité pour l'Émetteur, dont la matérialisation affecterait négativement sa situation commerciale.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont des risques liés aux pertes que l'Émetteur ou d'autres parties impliquées dans l'émission des ETP peuvent rencontrer en raison de tâches routinières incorrectement exécutées ou insuffisantes, d'erreurs humaines ou causées par des systèmes ainsi que de risques juridiques (y compris les litiges et les procès). Par rapport à d'autres sous-jacents, le risque opérationnel est plus élevé pour les Actifs numériques. Si la direction ou le contrôle a été insuffisant, cela peut avoir un effet négatif sur les accords de couverture, la réputation, le résultat d'exploitation et la situation financière. Les opérations et la situation financière de l'Émetteur sont donc exposées à des risques opérationnels.

Pas de réglementation de l'Émetteur

L'Émetteur n'est pas tenu d'être agréé, enregistré ou autorisé en vertu des lois en vigueur sur les valeurs mobilières, les matières premières ou les banques de sa juridiction de constitution et opérera sans la supervision d'une autorité quelconque dans une juridiction quelconque.

Les ETP émis dans le cadre du Programme sont des titres de créance sous forme d'ETP. Ils n'ont pas le statut de

parts d'un organisme de placement collectif de capitaux au sens des dispositions pertinentes de la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), telle qu'amendée, et ne sont pas enregistrés en vertu de celle-ci. Le statut juridique a été confirmé par l'Autorité de surveillance des marchés suisse (FINMA). Par conséquent, ni l'Émetteur ni les ETP ne sont régis par la LPCC ou soumis à la surveillance de la FINMA. Les Investisseurs ne bénéficient donc pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC.

Toutefois, rien ne garantit que les autorités réglementaires d'une ou de plusieurs autres juridictions ne détermineront pas que l'Émetteur doit être agréé, enregistré ou autorisé en vertu des lois sur les valeurs mobilières, les matières premières ou les banques de ladite juridiction ou que les exigences légales ou réglementaires à cet égard ne changeront pas à l'avenir. Toute exigence ou modification de ce type pourrait avoir un impact négatif sur l'Émetteur ou les Investisseurs dans les ETP. Une nouvelle législation ou réglementation, des décisions des autorités publiques ou des changements concernant l'application ou l'interprétation de la législation, de la réglementation ou des décisions des autorités publiques existantes applicables aux activités de l'Émetteur, aux ETP ou aux Actifs numériques, peuvent avoir un effet défavorable sur les activités de l'Émetteur ou sur un investissement dans les ETP.

Risques réglementaires

Les monnaies numériques, les jetons et les technologies de *blockchain* impliquent une technologie relativement nouvelle qui a été identifiée comme pouvant présenter des risques en matière d'application de la loi et de réglementation gouvernementale. L'absence de consensus concernant la réglementation des Actifs numériques et la manière dont ces devises doivent être traitées fiscalement crée une incertitude quant à leur statut juridique. Il est probable que les gouvernements du monde entier, y compris la Suisse et les États membres de l'Espace économique européen, continueront d'explorer les avantages, les risques, les réglementations, la sécurité et les applications des monnaies numériques et de la technologie de la *blockchain*. L'introduction par les gouvernements de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires ou la modification de dispositions législatives ou réglementaires existantes, ou l'interprétation respective des dispositions légales pourrait avoir un effet négatif important sur l'Émetteur, les ETP et les Sous-jacents.

C. Informations clés sur les titres

Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

15 FICAS Active Crypto ETP (BTCA ; ISIN CH0548689600) est un titre de créance ne portant pas intérêt émis sous forme de titres non certifiés conformément à la Loi fédérale suisse sur les titres intermédiés (LTI) et sans échéance déterminée.

BTCA réplique la valeur d'un panier d'actifs numériques sélectionnés et pondérés par le gestionnaire d'investissement conformément à la stratégie de gestion des actifs numériques. L'objectif de la stratégie de gestion des actifs numériques est d'augmenter la valeur liquidative du BTCA en francs suisses (CHF) en échangeant des *bitcoins* contre des *altcoins* et en passant à des monnaies fiduciaires si cela s'avère être la meilleure option. Les composantes du panier sous-jacent éligibles sont les 15 plus importantes crypto-monnaies mesurées à l'aune de la capitalisation boursière en USD et les devises fiduciaires que sont le CHF, l'EUR et l'USD. L'Émetteur n'autorise pas les pièces de monnaie de protection de la vie privée (« *privacy coins* ») comme composantes du panier sous-jacent.

Le nombre total d'unités BTCA émises à la date du présent résumé spécifique de l'émission est de 27 000. Des unités supplémentaires de BTCA peuvent être émises à tout moment. Les titres sont assortis d'une option de vente annuelle et d'un mécanisme de création et de rachat continu pour les participants autorisés. Les titres sont des titres de créance garantis de premier rang de l'Émetteur et sont titrisés par les composantes du panier sous-jacent. Les titres sont considérés comme des valeurs mobilières en vertu de la directive MIFID II et ne sont assortis d'aucune restriction de transférabilité.

Où les titres seront-ils négociés ?

Les produits sont négociés sur : SIX Swiss Exchange. Des systèmes multilatéraux de négociation (MTF) supplémentaires peuvent être ajoutés en tant que de besoin sans que l'Émetteur en soit informé ou sans son consentement.

Quels sont les risques clés spécifiques aux titres ?

Risque d'investissement

Les Investisseurs dans les ETP peuvent perdre la valeur de la totalité ou d'une partie de leur investissement dans lesdits ETP. Les ETP émis en vertu du présent Prospectus de base ne prévoient aucune protection du capital d'un montant quelconque payable au titre des ETP. L'investissement dans les ETP peut entraîner une perte du capital investi en vertu des conditions générales des ETP, même en l'absence de défaillance ou d'insolvabilité de l'Émetteur. Les Investisseurs dans les ETP supportent le risque d'une évolution défavorable du prix des Sous-jacents concernés ainsi que le risque de vol ou de piratage de tout Sous-jacent servant de Garantie.

Risque lié à la gestion des investissements

La valeur de marché et le montant de règlement des ETP sont fonction de la Stratégie de gestion des actifs numériques telle que spécifiée dans les Conditions finales concernées et régie par la politique d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement prend des décisions d'investissement sur la base de données fondamentales, techniques et spécifiques au marché, avec pour objectif la génération d'un rendement total positif. Le Gestionnaire d'investissement prend des décisions d'investissement à sa seule discrétion, mais dans les limites fixées par la Stratégie de gestion des actifs numériques, comme spécifié dans les Conditions finales et la Politique d'investissement. Il existe un risque que la décision d'investissement prise par le Gestionnaire d'investissement ne conduise pas à un rendement total positif.

Risque de liquidité sur le marché des Actifs numériques

Il y a un risque qu'il n'y ait pas de liquidités disponibles sur le marché des Actifs numériques. En cas d'illiquidité du marché, la détermination des prix deviendra très volatile et encore plus difficile à prévoir. Cela peut en retour réduire l'intérêt des investisseurs, ce qui aura un effet préjudiciable sur la demande, laquelle est calculée pour diminuer la valeur marchande de l'Actif numérique.

Risque associé à l'élaboration des protocoles

Le développement de l'une quelconque de ces monnaies numériques peut être empêché ou retardé en cas de désaccord entre les participants, les développeurs et les membres du réseau. Si une situation se présente où il n'est pas possible d'atteindre une majorité dans le réseau concernant la mise en œuvre d'une nouvelle version du protocole, cela peut signifier, entre autres, que l'amélioration de l'évolutivité de ce protocole peut être limitée. Si le développement de l'un des protocoles des Actifs numériques est empêché ou retardé, cela peut avoir un effet négatif sur la valeur des devises.

D. Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?

Ces titres seront offerts au public dans tous les États membres de l'UE (à savoir actuellement l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la République de Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède) et au Liechtenstein ainsi qu'en Suisse. L'offre de ces titres est continue jusqu'à l'expiration du Prospectus de base ([DATE]) (**Période d'offre**) et des investisseurs supplémentaires peuvent investir dans n'importe quelle série donnée et ce à n'importe quel moment. Des tranches supplémentaires de BTCA peuvent être émises à tout moment aux termes de conditions définitives complémentaires. Toutefois, ces émissions supplémentaires ne sont pas dilutives et seront garanties par un montant équivalent d'actifs sous-jacents.

Ces titres sont assortis d'une commission de gestion annuelle de 2 %, d'une commission de performance de 20 % au-dessus du *High Watermark*, un seuil plafond redéfini chaque trimestre, ainsi que d'une commission de souscription/rachat appliquée aux participants autorisés. Les Investisseurs dans le produit sont susceptibles de s'acquitter de commissions de courtage additionnelles, de commissions de négociation, de commissions de marges ou d'autres frais lorsqu'ils investissent dans ces produits.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui demande l'admission à la négociation ?

L'Émetteur a donné son accord pour que les Participants autorisés utilisent le Prospectus de base dans le cadre de toute offre non exemptée de ces titres dans les pays énumérés ci-dessus pendant la Période d'offre à travers

les des intermédiaires financiers suivants (chacun, un **Offreur autorisé**) :

Flow Traders B.V. Jacob Bontiusplaats 9, 1018LL Amsterdam, Pays-Bas

Un investisseur envisageant d'acquérir ou faisant l'acquisition de quelconques titres auprès d'un Offreur autorisé le fera et les offres et les ventes des titres audit investisseur par un Offreur autorisé se feront conformément aux conditions et autres arrangements en place entre cet Offreur autorisé et ledit investisseur, y compris en ce qui concerne le prix, les attributions et les arrangements de règlement.

Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

L'activité de l'Émetteur consiste à émettre des produits financiers, y compris des produits négociés en Bourse (ETP) tels que le BTCA.